



Les 3 étapes de la gestion de votre réclamation

ETAPE 1 : Ouverture de votre dossier

Cette étape démarre dès réception de votre réclamation. Pour pouvoir l'analyser, Relyens Mutual Insurance demandera l'accès à votre dossier médical complet à l'établissement et/ou au professionnel de santé qui vous a pris en charge.

Objectif : Permettre une analyse minutieuse de votre dossier.

ETAPE 2 : Analyse de votre dossier

Cette étape démarre dès réception de votre dossier médical complet (adressé par l'établissement et/ou le professionnel de santé).

Objectifs :

- Permettre une analyse claire et précise de votre prise en charge,
- Analyser la qualité de votre prise en charge.



ETAPE 3 : Conclusions de l'analyse - 3 possibilités

